

NOUVEAU REGARD SUR L'AGENCE CENTRALE

ALLOCUTION DU SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Le jeudi 12 février 1981

Je suis revenu aux Affaires extérieures en 1977, après une absence de 7 à 8 ans, déjà persuadé que le Ministère était une agence centrale du gouvernement. La perspective que j'en avais de l'extérieur m'avait confirmé dans cette conviction que j'ai ramenée avec moi. Comme d'autres agences centrales, le ministère des Affaires extérieures a de toute évidence pour mandat et responsabilité de conseiller le gouvernement relativement à toute la gamme des politiques et des programmes nationaux. Cependant, il est le seul dont la responsabilité première est de fournir conseils et orientation dans le domaine des affaires internationales. En ce sens, il joue un rôle unique.

À mon retour au Ministère, j'ai dans les premiers temps souvent parlé de la fonction d'agence centrale de ce dernier. J'ai émis à ce sujet une circulaire rédigée sous l'égide du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et avec l'assentiment du Bureau du Conseil privé, et j'ai donné une conférence sur cette question à l'université de Toronto il y a un peu plus de deux ans. Je crois que j'étais conscient à l'époque, à tout le moins je le suis certainement maintenant, que le ministère des Affaires extérieures n'est pas automatiquement et nécessairement une agence centrale du seul fait qu'on lui en donne le titre - que les exhortations seules ne suffisent pas. Il arrive un moment où on nous demande de faire la preuve que la réalité coïncide avec la théorie.

Je ne chercherai pas à vous faire part aujourd'hui des réactions du milieu universitaire à la déclaration sur la fonction d'agence centrale du ministère des Affaires extérieures. Il y a eu un certain nombre de commentaires, sceptiques pour la plupart. Ils revenaient essentiellement à dire que les agences centrales sont jugées non d'après leurs paroles, mais d'après leurs actions. De toute façon, je ne reviens pas sur le sujet pour reposer les fondements philosophiques et historiques du concept de l'agence centrale, même si mes remarques peuvent les étayer. Franchement, je n'en vois pas la nécessité car sur le plan théorique le concept, s'il n'est pas universellement accepté, est néanmoins indiscutable. Par conséquent, je me propose plutôt de passer en revue les événements de cette dernière année et d'analyser et d'illustrer la fonction d'agence centrale des Affaires extérieures.

m
q
c
C
a
t
p
F
d
F
l
n
l